

Luxembourg, 18 juillet 2022

## Sécurité des piétons : le ZUG poursuit la Ville de Luxembourg en justice, et lance un crowdfunding.

La Ville reste muette sur les 475 passages piétons non conformes, et n'a depuis octobre mis en conformité aucun emplacement.



**Photo**: passage piéton dangereux place Nicolas Philippe, devant l'école précoce du Belair. La voiture à droite cache et bloque la vue des enfants qui se rendent au terrain de jeux à gauche. Des collisions ont déjà eu lieu à proximité. Crédit photo: Google Street View-https://goo.gl/maps/U8UNvRcCgeVnVp1C8 / https://i.imgur.com/HB0V3Nt.jpg

Le Zentrum fir Urban Gerechtegkeet ASBL (ZUG) poursuit en justice la Ville de Luxembourg pour l'obliger à respecter ses obligations de transparence administrative, et à répondre à plusieurs demandes concernant la sécurité des piétons.

Pour couvrir ses frais juridiques, l'association lance un crowdfunding ; l'objectif est de récolter 10 000 euros. L'état actuel des dons et le numéro de compte se trouvent sur <u>le site web zug.lu</u>.

RCS: **F13642** 

IBAN: LU23 1111 7405 7274 0000

BIC: CCPLLULL



« Nous nous réjouissons de travailler avec <u>Marc Thewes</u>, <u>Hicham Rassafi-Guibal</u> et <u>Pierre Durand</u>, qui sont parmi les meilleurs experts du Luxembourg en droit public. Comme ce sont des avocats excellents, nous avons besoin du soutien financier du public. Nous faisons une grande partie du travail de terrain gratuitement, et nous investissons même notre propre argent dans cette affaire. Les membres et volontaires du ZUG sont tous bénévoles. », explique Thorben Grosser, membre du ZUG.

« La Ville gère la situation de manière opaque, dans un esprit contraire à celui d'un organisme public moderne et transparent. Le résultat immédiat est un manque de responsabilité : les manquements causés par des décisions de l'administration restent secrets ou invérifiables. Les arguments de la Ville de Luxembourg pour refuser de fournir les documents reposent sur la mauvaise foi et des interprétations erronées de la législation applicable », poursuit Thorben Grosser.

« Il est inacceptable que la ville cache son processus décisionnel alors qu'il nous concerne tous. Le refus de communiquer des documents transforme les citoyens en sujets. Cela montre un profond mépris pour un discours public sain et un processus démocratique », se plaint Federico Gentile, membre du ZUG.

Mais Federico Gentile est aussi optimiste : « Ce traitement abusif des demandes d'information n'affecte pas seulement le ZUG. Chaque citoyen et groupe qui déposera des demandes similaires à l'avenir, contre des organismes publics de tout type ou de toute couleur politique, est concerné. Nous espérons que la décision du tribunal servira de référence pour les futures demandes d'information, et qu'il sera plus difficile pour les administrations d'éviter leurs obligations. Les tribunaux n'ont pas vu beaucoup d'affaires dans ce domaine depuis que la Chambre a adopté la loi en 2018, et nous espérons aujourd'hui créer un exemple positif. »

Francesca Pham, membre du ZUG, conclut : « Au-delà de la question administrative, nous voulons affirmer que la Ville de Luxembourg ne peut pas prétendre n'importe quoi sans preuve quand il s'agit de la sécurité des piétons. La Ville n'a, à notre connaissance, mis en conformité aucun des emplacements signalés par le ZUG, ou même les 37 qu'ils considèrent eux-mêmes comme illégaux, alors qu'un coup de peinture suffirait souvent.

En 2019, les rues de la ville ont blessé 54 piétons dont 11 grièvement. Un grand nombre de ces blessures se sont produites sur des passages pour piétons. La ville tente d'éviter sa responsabilité. Nous voulons rendre les rues plus sûres pour tous. »

IBAN: LU23 1111 7405 7274 0000

BIC: CCPLLULL

RCS: F13642



## À propos du ZUG

Le ZUG (Zentrum fir Urban Gerechtegkeet) est une ASBL qui s'engage pour la qualité de vie urbaine. Il avait alerté en octobre sur la sécurité des passages piétons de la ville de Luxembourg. Ses membres sont tous bénévoles.

 Projet *Safe Crossing* avec une carte des 475 passages piéton non conformes : <a href="https://zug.lu/safe-crossing/">https://zug.lu/safe-crossing/</a>

• Site web : <a href="https://zug.lu">https://zug.lu</a>

• Appel aux dons: <a href="https://zug.lu/safe-crossing/crowdfunding.html">https://zug.lu/safe-crossing/crowdfunding.html</a>

• Contact : Federico Gentile, <a href="mailto:info@zug.lu">info@zug.lu</a>

## À propos de la loi modifiée du 14 septembre 2018

La loi du 14 septembre 2018 a inscrit dans la législation un véritable droit d'accès pour toute personne physique ou morale aux documents détenus par les acteurs du secteur public. Censée représenter un changement de paradigme, son efficacité reste néanmoins critiquée, y compris par l'Association luxembourgeoise des journalistes professionnels.

Quatre membres du conseil des bourgmestre et échevins de la Ville (Polfer, Beissel, Mosar, Wilmes) siègent à la Chambre des Députés, et y ont voté en faveur de la loi en 2018. L'échevine Simone Beissel était même rapporteure du projet de loi.

• Loi sur Legilux: <a href="https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/09/14/a883/jo">https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/09/14/a883/jo</a>

## Liens:

- Site du Crowdfunding : <a href="https://zug.lu/safe-crossing/crowdfunding.html">https://zug.lu/safe-crossing/crowdfunding.html</a>
- Décision R-1/2022 de la CAD : <a href="https://cad.gouvernement.lu/dam-assets/avis/demande-art-10/2022/20220224-Avis-R-1-2022-ZUG.pdf">https://cad.gouvernement.lu/dam-assets/avis/demande-art-10/2022/20220224-Avis-R-1-2022-ZUG.pdf</a>

IBAN: LU23 1111 7405 7274 0000

BIC: **CCPLLULL** 

RCS: F13642